

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
Le jeudi 16 juin 2022 à midi  
Bureau d'arrondissement  
6854, rue Sherbrooke Est**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi 16 juin 2022, à 12 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclarations des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions des citoyens.
- 10.05** Motion en appui à la démarche de préservation et de revalorisation de l'église Saint-Clément.

**51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans - 1223303002.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
  - 70.02** Levée de la séance.
- 

---

Annick Barsalou  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Montréal, le mardi 14 juin 2022



**Dossier # : 1223303002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga/Maisonneuve pour une période de deux ans

JE RECOMMANDE :

De nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans.

**Signé par** Caroline ST-LAURENT Le 2022-06-13 17:35

**Signataire :**

Caroline ST-LAURENT

---

directrice d'arrondissement par interim  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223303002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga/Maisonneuve pour une période de deux ans

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est composé de huit membres réguliers et de quatre membres suppléants, tous nommés par le conseil d'arrondissement, et ce, en vertu du Règlement RCA02-27002-4, articles 3 et 4. Le comité est formé de deux membres élus du conseil d'arrondissement, dont l'un d'entre eux agit à titre de président, et de six résidents de l'arrondissement, parmi lesquels au moins deux sont choisis pour leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture, de l'architecture du paysage ou du patrimoine. Également, le conseil d'arrondissement désigne un maximum de quatre membres suppléants dont un membre élu et trois citoyens de l'arrondissement pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir. Le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA02-27002-4) prévoit à la section IV la durée du mandat des membres, soit deux ans. Étant donné que le mandat des membres est venu à échéance en mai 2022, il est nécessaire de nommer de nouveaux membres afin de siéger sur le comité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 27 0128 (1203303001) Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans

CA18 27 0155 (1186116001) Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans

CA16 27 0208 (1166323001) Nommer les membres suivants du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans

CA15 27 0444 (1156323002) Renouveler les mandats des membres du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CA14 27 0185 (1146323001) Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans

CA14 27 0183 (1146323001) Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans

CA13 27 0410 (1134619009) Désigner deux membres du conseil d'arrondissement afin d'agir comme président et membre régulier du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

CA02 27 0021 (1020949001) Nommer les membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à nommer à titre de membres réguliers les résidents suivants :

- Monsieur Jean-François Charbonneau;
- Madame Mylène Poirier;
- Monsieur Marc Olivier Champagne-Thomas;
- Monsieur Nicolas Létourneau;
- Madame Laurie Bélanger;
- Monsieur Kevin Mark.

Le présent sommaire décisionnel vise également à nommer à titre de membres suppléants les résidents suivants :

- Madame Manon Otto;
- Madame Josée Roy;
- Monsieur Charles Bernier.

## JUSTIFICATION

Le 22 avril 2022, l'arrondissement a procédé à un appel de candidatures par la publication d'un avis public sur son site internet. Au total, 8 candidatures ont été reçues à la Division de l'urbanisme et 4 candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les membres citoyens reçoivent une rémunération pour leur présence en vertu de la résolution CA02 270021.

Les crédits nécessaires proviennent du budget de fonctionnement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement.

La rémunération prévue en 2022 pour les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est de :

membre régulier autre que le président	1 720,10 \$	par année
membre suppléant	172,01 \$	par séance

La rémunération sera révisée pour 2023 en fonction de la variation de l'indice annuel moyen des prix à la consommation.

## MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, mais ne contribue pas à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques, et des engagements

en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il ne vise que la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement RCA02-27002-4 modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA02-27002).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Bureau du directeur d'arrondissement (Nathalie LANGLAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Réjean BOISVERT  
Chef de division - Urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Réjean BOISVERT  
Chef(fe) de division - urbanisme  
(arrondissement)

Le : 2022-06-10

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement